



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

Vu et le 02.03.17
H.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 16 février 2017 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date de convocation du conseil municipal : 9 février 2017

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Guy **DEGREEF**, Frédéric **FAUCHARD**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**, Gontrand **DELASSUS** Hélène **DEGREEF**
Jean-Luc **COIFFARD** Christophe **REGEON**

Étaient excusés :

Patricia **RAVAILLAULT** a donné pouvoir à Régis **SIROT**
Maïlys **CHABRUN** a donné pouvoir à Hélène **DEGREEF**
Anne **LAURENT** a donné pouvoir à Jean-Luc **COIFFARD**
Gaëtan **HOCHART** a donné pouvoir à Gilles **THOMAS**
Timothy **KING**

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2017

Administration :

- Dossiers de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- Salle des fêtes : plan de financement et dossiers de subventions
- Approbation des subventions aux associations 2017
- Convention Eveil des Sens
- Désignation délégué CLECT
- Désignation délégué suppléant Eaux-de-Vienne
- Acquisition éventuelle immeuble poste

Questions diverses

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Dossiers de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention de l'Etat attribuée aux collectivités éligibles, visant à soutenir la réalisation d'investissements, ainsi que les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Dans le cadre des travaux prévus pour **2017**, la commune peut bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- **Réfection et sécurisation du pont de Grenaudière et voie d'accès** ⇒ **21.338 € HT**
- **Réfection et reprofilage du chemin rural N° 2 les Aubières** ⇒ **22.474 € HT**
- **Rénovation et extension de la Salle des Fêtes (*bâtiment communal*)** ⇒ **436.644 € HT**

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité, pour solliciter au titre de la DETR **2017** une subvention au taux le plus large possible pour réaliser les travaux dont le montant total prévisionnel s'élève à **480.256 € HT**.

Délibération

Le maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2016 avait été déposée pour la création d'une vessie qui sera implantée au lieudit Favard. Cette défense incendie desservira le hameau de Favard et les villages environnants. La sous-préfecture demande de délibérer à nouveau si la commune souhaite maintenir ce projet.

- **Création de réserve incendie** ⇒ **15.612 € HT**

La réserve étant installée sur une partie d'un terrain appartenant à un tiers, une convention sera passée avec le propriétaire autorisant la commune à y installer cette citerne.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Salle des fêtes : Plan de financement et dossiers de subventions

Le Maire présente le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes de la commune de Persac ainsi que le scénario proposé par l'Agence Technique Départementale.

Il présente sa faisabilité financière proposée par l'ATD et soumet également l'estimation chiffrée correspondante.

L'engagement de ce projet s'élève globalement à **436 644 € HT** soit **522 485 € TTC**, tel que détaillé dans le tableau du coût d'opération faisant apparaître l'ensemble des prestations techniques et intellectuelles nécessaires à la réalisation de cette opération et leur coût estimatif.

Le maire expose ensuite que pour mener à bien ce projet, il convient de s'adjoindre les compétences :

- d'une équipe de maîtrise d'oeuvre,
- d'un Contrôleur Technique (CT),
- d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS),
- de diverses prestations intellectuelles nécessaires à la bonne exécution du projet.

Par ailleurs, pour organiser une procédure de consultation de Maîtrise d'oeuvre sous forme d'un Accord-cadre, le Maire rappelle qu'une convention a été signée et engagée conformément à la délibération N° **20160812-08** du **8 décembre 2016** avec l'Agence Technique Départementale afin qu'elle assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la notification rendant exutoire le second marché de maîtrise d'oeuvre.

Elle indique que selon le montant estimé des honoraires de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, il convient conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2016 et du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, de prévoir un marché à procédure adaptée sous forme d'un Accord-cadre.

Cet accord cadre prévoit dans un premier temps un 1er marché subséquent pour la réalisation d'un DIAGNOSTIC du bâti avec remise d'une estimation. Puis dans un second temps, en fonction des résultats de ce diagnostic, un 2ème marché subséquent pour la mission de base pourra être contractualisé avec la même équipe de maîtrise d'oeuvre.

Dans ce cadre, une commission informelle peut être constituée pour examiner les candidatures et proposer au conseil municipal le prestataire retenu. Elle sera donc composée de :

- **Monsieur le Maire de plein droit,**
- **Guy DEGREEF**
- **Serge BEGOIN**
- **Jean-Luc COIFFARD**
- **Hélène DEGREEF**
- **Gilles THOMAS**
- **Gontrand DELASSUS**

Des demandes de subventions correspondantes peuvent être sollicitées auprès de partenaires financiers.

Un plan de financement est présenté lors de la séance :

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant HT
DETR	sollicitée	30%	130 993,20 €
Réserve Parlementaire	sollicitée	10%	43 664,00 €
Fonds Européens (FEDER)	sollicitée	11%	48 030,84 €
Conseil Département (volet 3)	sollicitée	3%	13 099,00 €
FSIPL (CONTRAT RURALITE)	sollicitée	15%	65 496,60 €
PRIMES ENERGIE	sollicitée	1%	4 367,00 €
Fonds propres		30%	130 993,36 €
TOTAL		100%	436 644,00 €



PERSAC
Rénovation et extension de la salle des fêtes
15, Grand Rue
CP 86320

EVALUATION DU COUT D'OPERATION

LE 1er FEVRIER 2017

Révisé le 02/03/2017

Dépenses préalables	
Relevé de géomètre (bâtiment intérieur et extérieur)	
Diagnostic amiante avt tvx, plomb et parasitaire	
Constat d'huissier	
Etude de sol mission G11 et G12	
Honoraires maîtrise d'oeuvre	
Etude de diag	1,5%
Mission de base + EXE totale	12,0%
OPC	1,3%

Honoraires prestations complémentaires	
Assurance Dommage d'ouvrage	1,5%
Contrôleur technique	1,2%
Coordonnateur sécurité (SPS)	0,9%
AMO consultation MOE (ATD86) jusqu'à la signature du 2ème marché subséquent	
Autre AMO (acoustique, énergétique,...)	

Frais annexes	
Frais d'appel d'offres MOE et entreprises (MAPA sans remise de prestation) (donnée commune)	

Travaux	
Amélioration performance énergétique du bâtiment et rénovation de la couverture - 243m ²	
Agrandissement de la salle coté rue - env. 32m ² (Hall, Sanitaire)	
Chauffage - Ventilation - Rafraichissement de la salle	
Parking PMR / reprise trottoir	
Total Travaux	
Option 01: Scene amovible	
Option 02 : Matériel cuisine dans Office	
Option 03	
Provisions pour dépenses supplémentaires (taux baissé comme demandé par la commune)	14%

TOTAL CÔÛT D'OPERATION

Mobilier et matériels	
Révisions Charpente des bâtiments existants	

Montant estimé en Euros	
H.T.	T.T.C.
3 000 €	3 600 €
1 400 €	1 680 €
0 €	0 €
1 800 €	2 160 €

4 800 €	5 760 €
38 800 €	46 560 €
4 199 €	5 039 €

4 845 €	5 814 €
3 700 €	4 440 €
2 900 €	3 480 €
7 440 €	7 440 €
0 €	0 €

2 000 €	2 400 €
---------	---------

195 000 €	234 000 €
54 000 €	64 800 €
55 000 €	66 000 €
19 000 €	22 800 €
323 000,00 €	387 600 €
6 000 €	7 200 €
18 000 €	21 600 €
0 €	0 €

38 760 €	46 512 €
----------	----------

436 644 € 522 485 €

non estimés
non estimés

N.B: Le chiffrage est établie pour des prestations basiques

L'Agence Technique Département propose de superviser les travaux moyennant un coût de 18.000 €. Le maire précise que cette responsabilité garantirait la commune en matière de malfaçons ou d'imperfections des travaux.

Ce scénario représente un coût travaux estimé à **323 000 € HT** correspondant à **387 600 € TTC**, tel que détaillé dans le tableau du coût d'opération sans option.

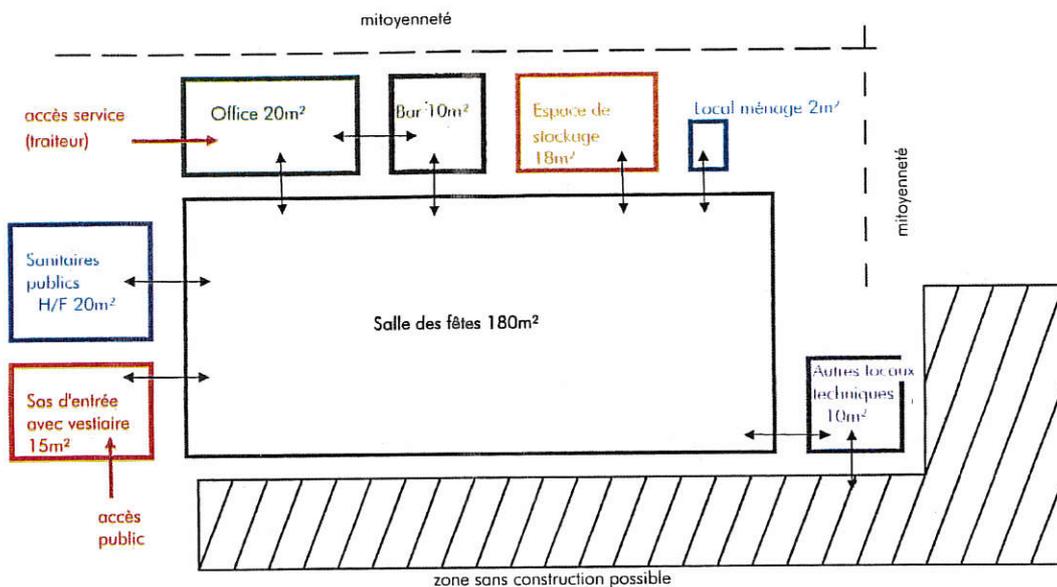


PERSAC

Rénovation et extension de la salle des fêtes

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

13 FEVRIER 2017



Le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet ainsi que sur les aides financières.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité :

- d'engager cette opération correspondant à un coût d'opération de **436 644 € HT** correspondant à **522 485 € TTC**, tel que détaillé dans le tableau du coût d'opération faisant apparaître l'ensemble des prestations techniques et intellectuelles nécessaire à la réalisation de cette opération, et leur coût estimatif,
- de valider le plan de financement présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers pour les demandes de subventions correspondantes,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions,
- les crédits nécessaires seront inscrits au **budget principal 2017**.

Délibération

Approbation des subventions aux associations 2017

Présentation des subventions aux associations :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		2016	2017
Associations à caractère sportif		3 075,00	3 075,00
Association Communale de Chasse Agréée		100,00	100,00
	Compensation Paiement Fluides	100,00	100,00
Association de Pêche Locale "La Perchaude"		100,00	100,00
Association Sportive Persacoise		100,00	100,00
	Compensation Paiement Fluides	2 500,00	2 500,00
Compagnons de la Blourde		100,00	100,00

Club de Vénérie Souterraine de la Roche Marquise	0,00	0,00
Comité d'organisations de Manifestations Cyclistes (COMC)	75,00	75,00
Associations à caractère culturel	3 620,00	3 620,00
Bibliothèque pour Tous	0,00	0,00
Clé de Sol Persacoise	100,00	100,00
Anciens Combattants (FNACA)	100,00	100,00
Eveil des sens	100,00	100,00
Maison pour Tous	100,00	100,00
	Compensation Paiement Fluides	2 500,00
Ecomusée du Montmorillonnais (0,55 € x 823 habitants pour 2017t)	470,00	470,00
La Paroisse	100,00	100,00
Les Amis de la Mothe	100,00	100,00
Passeurs de Mémoire	50,00	50,00
Associations à caractère scolaire	3 128,00	3 128,00
Association des Parents d'Elèves	200,00	200,00
Coopérative Scolaire - Fournitures scolaires	2 274,00	2 274,00
Association du Réseau d'Ecoles Rurales Vienne Gartempe	500,00	500,00
Chambres de Métiers pour Cours aux Apprentis	77,00	77,00
MFR des Charentes à Richemont (16)	77,00	77,00
Associations à caractère social	3 864,00	3 734,00
Secours Catholique	100,00	100,00
ADMR	1 700,00	1 570,00
Association de Donneurs de Sang du Lussacois	100,00	100,00
Aide Alimentaire Cantonale	732,00	732,00
AFM Téléthon	100,00	100,00
Association Française des Scléroses en Plaques	100,00	100,00
Association FSL 86 (Fonds de Solidarité pour le Logement)	180,00	180,00
La Maison des Familles	100,00	100,00
Association des paralysés de France	0,00	0,00
Banque Alimentaire De la Vienne	102,00	102,00
Croix Rouge Française	100,00	100,00
Ligue Contre le Cancer	100,00	100,00
Restaurant du Cœur	150,00	150,00
Association Bien Vivre (EHPAD hôpital MONTMORILLON)	100,00	100,00
Secours Populaire	100,00	100,00
Solidarité Paysans "Région Poitou Charentes"	100,00	100,00
Associations à caractère général	100,00	100,00
Avenir 147	100,00	100,00
Subvention exceptionnelle	600,00	0,00
JPCL	600,00	0,00
TOTAL (article 6574)	13 787,00	13 657,00

Hélène DEGREEF souhaite, pour l'année prochaine, que chaque association communique obligatoirement le compte-rendu de son Assemblée Générale accompagné du bilan financier afin de justifier le versement de la subvention.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Convention des activités périscolaires avec l'association Eveil des Sens

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'à partir du mois de mars 2017, l'activité yoga ne peut plus être gérée par la MJC21. Cette activité, dont 6 interventions ont été programmées dans les activités périscolaires pour la période de mars à avril 2017, nécessite la signature d'une convention en partenariat avec l'association « Eveil des Sens » dont l'animatrice yoga est salariée. Le coût de cette prestation se décompose comme suit :

La rémunération est de **35,57 €** net par intervention et l'indemnité de frais de déplacements est calculée sur la base forfaitaire de **10 €** par intervention.

Le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Afin d'éviter les conventions annexes à celle de la MJC, organisme compétent en matière d'animations, Hélène DEGREEF informe qu'une réunion est prévue le 22 mars avec la MJC21 pour fixer le cadre et les conditions d'intervention des activités périscolaires. Cette rencontre permettra de solutionner les interventions de yoga et poterie.

Désignation délégué CLECT

Lors du dernier Conseil Communautaire, il a été évoqué la nécessité, conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, de constituer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour but d'élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées lors de la prise d'une nouvelle compétence par la CCVG et ainsi définir le montant de l'attribution de compensation versée par la commune ayant transféré la compétence.

Par délibération en date du 26 janvier 2017, la composition de cette commission a été fixée à **55 membres** soit un représentant par commune.

A cet effet, le conseil municipal doit désigner un nouveau membre pour siéger à cette commission.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour désigner Régis SIROT, le maire, pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Délibération

Désignation délégué suppléant Eaux-de-Vienne

Eric Garcia a démissionné de ses fonctions de délégué suppléant à Eaux-de-Vienne.

Serge BEGOIN reste le délégué titulaire.

Le conseil municipal doit désigner un nouveau délégué suppléant.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour désigner Jean-Luc COIFFARD, délégué suppléant.

Délibération

Acquisition éventuelle immeuble poste

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, le groupe la Poste au travers de sa foncière Poste Immo met en vente l'immeuble situé « 46 Grand'Rue » à Persac (ancienne poste).

La contenance du foncier est d'environ 652 m², sur lequel est bâti un immeuble d'environ 212 m² composé de :

- Une partie commerce d'environ 99 m²
- Une partie logement d'environ 112 m²

L'offre de vente proposée est de 55.000 € HT.

La visite du site est prévue le **21 février** prochain à **10h00**.

L'idée préconisée serait la création de logements sociaux afin de satisfaire, au mieux, les demandes de locations en constante augmentation sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette acquisition tout en renégociant l'offre de vente.

QUESTIONS DIVERSES

Régis SIROT a contacté le fils de Madame RANGER, propriétaire des deux parcelles situées « rue de la Mothe ». Ce dernier doit nous adresser une proposition de prix.

Concernant l'acquisition de l'ensemble des parcelles qui jouxtent le cimetière, appartenant aux consorts DUVERGER, il est important d'attendre l'accord écrit de principe de tous les indivisaires avant toute transaction.

Le dossier du classement de la cloche est toujours en attente de la décision de la commission nationale des monuments historiques.

TOUR DE TABLE

***Hélène DEGEEF**

Propose d'acquérir la maison accolée à la cantine afin d'agrandir la salle de restauration scolaire et d'augmenter le nombre de sanitaires.

A rencontré un responsable du SIMER qui propose d'installer des composteurs afin de sensibiliser les enfants au recyclage des déchets alimentaires. Une convention tripartite sera établie.

A assisté à des réunions d'information de l'Association MON PLATEAU avec l'agent responsable de la restauration scolaire dans l'objectif de développer les repas en circuit court. Elle précise qu'il existe une obligation réglementaire de dédier un pourcentage de la consommation en circuit court.

***Jean-Luc COIFFARD**

Informe qu'un groupe de travail se penche actuellement sur la question du nettoyage et des ouvertures de chemins de randonnées pédestres. Afin de visualiser au mieux l'état des chemins, un recensement sur le terrain est en cours.

***Gontrand DELASSUS**

Une rencontre est prévue le mercredi 22 février à 11 H 30 avec l'architecte des Bâtiments de France, pour une demande d'avis, sur l'installation de structures toilées dans le cadre du projet de l'aménagement des places.

Suggère également de profiter de la venue de l'architecte des Bâtiments France afin de lui demander son avis sur la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de la salle des fêtes.

***Gilles THOMAS**

Donne lecture d'un mail reçu de Gaëtan Hochart qui soulève deux réflexions autour des projets de :

- 1- la rénovation de la salle des fêtes
- 2- l'acquisition possible de l'ancienne poste.

***Serge BEGOIN**

Informe de la programmation des travaux pour le retrait de la borne incendie découverte à l'occasion de l'arrachage des haies de la place de la résistance.

Fin de séance 22 h 00.